Département fédéral des finances Conférence des directeurs cantonaux des finances

2 juin 2006

La version actualisée du bilan global RPT est disponible

Lors de l'assemblée annuelle de la Conférence des directeurs cantonaux des finances (CDF) qui a eu lieu hier à Sarnen, la direction du projet RPT a présenté le bilan gobal actualisé (les années 2004 et 2005 ayant servi de base de calcul). Le bilan global représente la principale base de décision en matière de dotation des instruments de péréquation et de compensation des cas de rigueur. La procédure de consultation sera ouverte début juillet et s'achèvera le 13 octobre 2006.

Le bilan global indique, pour chaque canton, les répercutions financières directes de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT). Sa version actualisée fera partie, une fois mise au point, du 3e et dernier message sur la RPT. Elle servira de base non seulement pour la dotation définitive des instruments de péréquation, mais également pour la fixation de la compensation des cas de rigueur limitée dans le temps. La direction du projet RPT remplit ainsi le mandat reçu du Conseil de direction politique RPT, mandat consistant à ne modifier, par rapport aux derniers calculs du bilan global (les années 2001 et 2002 ayant servi de base de calcul), aucune des données admises jusqu'à présent. Concrètement, cela signifie que 72,5 % de la somme totale à disposition de la Confédération ont été utilisés pour la péréquation verticale des ressources, alors que 27,5 % ont été employés pour la compensation des charges excessives. Selon l'hypothèse retenue à nouveau, le rapport entre péréquation horizontale et péréquation verticale des ressources est de 70 %. La compensation des charges excessives a été calculée sur la base des mêmes rapports.

Lors de son assemblée annuelle, la CDF a mené une première discussion après avoir pris connaissance des résultats provisoires. Il s'agit dans un deuxième temps de mettre au point les chiffres du bilan global, dont il faudra ensuite élaborer une version consolidée. A cet effet, le Conseil de direction politique étudiera, fin juin, le projet de consultation sur le 3e message, avant de le transmettre au Conseil fédéral.

Suite des travaux

Conseil de direction politique	Adoption du projet de 3e message sur la RPT (fin juin 2006)
Conseil fédéral	Ouverture de la consultation (début juillet au 13 octobre 2006)
Conseil de direction politique	Examen du projet de message et transmission au Conseil fédéral: courant octobre / novembre 2006
Parlement	Début des débats parlementaires au début de 2007, avec pour objectif d'approuver définitivement le projet lors de la session d'été 2007
Conseil fédéral	Mise en oeuvre intégrale de la RPT au 1er janvier 2008

Renseignements

Confédération
Gérard Wettstein, direction du projet RPT, tél. 079 598 57 29.

Cantons
Eveline Widmer-Schlumpf, conseillère d'Etat et présidente de la CDF, tél. 081 257 32 13.
Kurt Stalder, secrétaire de la CDF, tél. 079 253 14 42.

Vous trouverez de plus amples informations concernant la RPT sur notre site www.nfa.ch

Pour des informations détaillées concernant le modèle et la structure du bilan global de la RPT: www.nfa.ch/fr/dokumente/faktenblaetter/fb08.pdf